Séance du Conseil municipal du 15 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze septembre, à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire**.
Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Isabelle ASSELIN, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.
Absents excusés : Mme Ginette CARPENTIER (a donné procuration Mme Marie-France PAUGAM) et M. Stéphane TROHAY.
Absentes : Mme Christine CAMPAIN, Mme Gwendoline HAVÉ et Mme Nathalie LA RUS
Secrétaire de séance : Mme Marie-France PAUGAM.

M. FLAUTRE parlait des menuiseries extérieures de la salle d'animations qui étaient en mauvais état (et non pas celles de la salle des fêtes). M. NION lui répond qu'elles ne sont pas en si abîmées que cela.

Après rectifications, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

DECI – Achat d'un terrain à Grand Pré

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme TANGHE qui propose de donner une portion de terrain de 24 m² (3 m x 8 m) pour installer une réserve enterrée à Grand Pré.
Accord unanime du Conseil. Monsieur le Maire est chargé des formalités (bornage, signature devant notaire).

Adoption du règlement intérieur de la médiathèque

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur de la médiathèque.
Il est adopté à l'unanimité.
Mme PAUMIER demande s'il y a une ligne téléphonique spécifique. Il lui est répondu qu'il y a une ligne fibrée.
Un répéteur WIFI a été acheté auprès d'Orange pour optimiser la connexion Internet dans la salle des jeux vidéo.

PLUi – Adoption du PADD

Monsieur le Maire rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été envoyé à chaque conseiller municipal.
Monsieur le Maire souhaite ouvrir le débat pour recueillir la position des conseillers sur les orientations du PADD qui sera proposé en octobre en réunion de CCICV. C'est un document donnant un état des lieux actuel et une vision de l'avenir du territoire. C'est un élément du PLUi.
Le PADD s'articule autour de 3 grands axes :

- Axe n°1 : Conforter la place du PLUi 51 come territoire démographiquement dynamique et respectueux de son caractère rural
- Axe n°2 : Renforcer l'attractivité et la desserte des besoins des habitants du PLUi 51 par le développement rationnalisé et en équilibre des secteurs économique
- Axe n°3 : Faire de la préservation de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique une thématique transversale afin de promouvoir un développement respectueux de l'environnement et du paysage

Monsieur le Maire précise que Sainte-Croix restera en partie rurale, les bâtiments/commerces se situant au Moulin d'Ecalles.
Les hameaux seront soit structurants (Le Bus, Rue Giffard, …) ou non structurants (Grand Pré car passages d'eau, marnières, pas assez dense ; …)
Monsieur le Maire précise que le règlement du PLUI est à l'étude avec M. BOUCOURT.
Mme ASSELIN : ça me paraît difficile d'uniformiser toutes les communes sur un si grand territoire.

Mme PAUMIER se demande s'il ne serait pas souhaitable d'avoir un peu plus de temps pour l'étudier avant de délibérer.
M. FLAUTRE se demande si on ne pourrait pas demander aux habitants de se prononcer sur ce qu'ils pensent du règlement du PLUi. Mme PAUMIER rappelle qu'un registre de concertation du public est à la disposition de tous à la mairie.
Après discussions, le PADD est adopté à la majorité (oui : 8 ; non : 0 ; abstention : 2)

Mise à jour des délibérations des postes des agents communaux

Monsieur le Maire propose de revoir les délibérations des emplois des agents communaux afin notamment d'y incorporer la possibilité de recruter des contractuels et d'élargir aux grades de la catégorie.

Service	Libellé emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité de contrat	Nbre de postes	Postes pourvus	Durée hebdo	Date délib
Service techniques	Agent chargé de l'entretien des espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	oui	1	1	35/35	23/06/2025
	Agent chargé de l'entretien des locaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	oui	1	1	5,75/35	15/09/2025
	Agent chargé de la garderie périscolaire	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	oui	1	1	12,81/35	15/09/2025
Services administratifs	Secrétaire général de mairie	Attaché	Attaché principal	oui	1	1	21/35	15/09/2025
Services culturels	Argent chargé de la médiathèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	oui	1	1	25/35	15/09/2025

Le tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

Don de l'Association Lis-moi une histoire

Monsieur le Maire fait part du don de 50 € de l'Association Lis-moi une histoire pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour l'inauguration de la caravane.
Acceptation unanime du don.

Signature de la convention de redevance spéciale

Monsieur le Maire signale qu'il est nécessaire de signer la convention de redevance spéciale car la commune produite plus de 340 litres de déchets par semaine. Accord unanime des conseillers.
Monsieur le Maire rappelle que le ramassage des déchets, à la salle des fêtes, se fait chaque semaine.
Depuis le 1er juillet, le bac OM des habitants est collecté tous les 15 jours.
Monsieur le Maire a interrogé la CCICV pour savoir comment font les habitants avec jeunes enfants (avec les couches). Il n'a pas eu de réponse.
M. FLAUTRE demande s'il est possible d'identifier les conteneurs de la salle des fêtes. M. NION lui répond par l'affirmative.

Mise en concurrence du contrat groupe d'assurances statutaires – Adhésion au groupement de commandes du CDG76

Monsieur le Maire que le contrat groupe d'assurances statutaires cesse au 31/12/2026. Il est nécessaire de le renouveler.
Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes proposé par le CDG76 pour la mise en concurrence.
Accord unanime du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections municipales : 15 et 22 mars 2026
- Courrier de Mme FLAMBART : elle remercie pour la subvention octroyée aux Anciens Elèves.
- Une réunion a eu lieu avec la Direction des Routes de Forges-les-Eaux pour étudier la vitesse sur la RD7. Il va être proposé de limiter, uniformément, la vitesse à 70 km/h de la sortie de Sainte-Croix à la sortie des Campeaux.
- Un panneau d'indication du hameau « Les Campeaux » a été enlevé car pas réglementaire. Un habitant souhaite le récupérer. Accord du Conseil.
- Feu d'artifices de la fête : coût de 2100 €. Le Comité des fêtes participe à hauteur de 250 €.
- Fuites au presbytère : une nouvelle expertise va avoir lieu le 23 octobre 2025.

- Un courrier a été envoyé, la semaine dernière, à toutes les communes pour demander une subvention pour la médiathèque.
- Label « Rubans du Patrimoine » : la restauration du presbytère en médiathèque a obtenu le prix régional. Cérémonie de remise de prix le 8 novembre 2025 à 14h30. Le cocktail sera pris en charge à hauteur de 50% par la Fédération du bâtiment. Devis traiteur : 12€ par personne.
- Ludiculture / Ludisports : début des séances la semaine prochaine. M. FLAUTRE dit qu'il a entendu dire que l'animateur arrivait souvent en retard et repartait en avance. M. NION, présent à chaque séance, dit que ce n'est pas vrai.
- L'Association des Diablotins souhaiterait le prêt de la salle des fêtes pour un loto le 24 janvier 2026. Accord du Conseil pour un forfait de 40 €.
- Réunion de la CCICV à la salle des fêtes le 2/10/2025 de 7h30 à 19h00. Accord du Conseil pour un forfait de 40 €.
- M. FLAUTRE précise que M. CARON, actuellement en charge de l'entretien de la salle des fêtes, souhaite cesser sa prestation au 31/12/2025. Voir pour le remplacer (publication sur FB ?)
- M. FLAUTRE dit qu'il devient urgent d'entretenir le parquet de la salle des fêtes. Il faudrait le revitrifier. Un devis va être demandé à l'Entreprise Piederrière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.